



1/457

Cabinet

Leader parlementaire de l'opposition officielle

Québec, le 20 octobre 2015

Monsieur Michel Bonsaint
Secrétaire général
Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-Le May
Bureau 2.50
Québec (Québec) G1A 1A3

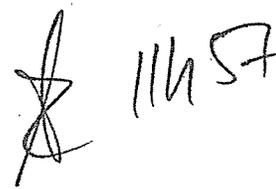
Monsieur le Secrétaire général,

Nous souhaitons pouvoir débattre le mercredi 21 octobre 2015, à la période prévue à cet effet, de la motion jointe en annexe par le député de Matane-Matapédia.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur de cabinet,

Simon Lajoie

 11457

AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉ(E)S DE L'OPPOSITION

(Article 97 RAN)

« Que l'Assemblée nationale déclare que l'arrêt récent des procédures judiciaires concernant cinq membres des Hell's Angels dans le cadre du procès SharQc est un fiasco qui mine la crédibilité de la formule des « mégaprocès », un outil important pour lutter contre le crime organisé;

Qu'elle prenne acte du fait que le juge James L. Brunton a blâmé les procureurs du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) dans sa décision;

Qu'elle note également que les forces policières québécoises ont travaillé pendant des années pour accumuler une preuve suffisante permettant de porter des accusations graves contre ces individus fortement criminalisés et que l'État du Québec y a consacré des ressources financières importantes;

A - 11h57

Qu'elle constate que ce fiasco survient alors que le gouvernement libéral a décidé de couper 40% des procureurs luttant contre le crime organisé et que le gouvernement libéral n'a pas tenu ^{son} ~~sa~~ engagement de réinvestir dans les ressources du Directeur des poursuites criminelles et pénales;

Qu'elle souligne qu'il s'agit d'une situation grave, qu'une enquête interne du DPCP n'est pas suffisante pour rétablir la confiance de la population québécoise et qu'il est du devoir de la ministre de la Justice, ultime responsable de l'administration de la justice au Québec, d'ordonner une enquête indépendante.

Enfin, qu'à la suite de cette enquête, l'Assemblée nationale exige de la ministre de la Justice qu'elle témoigne en commission parlementaire afin d'expliquer les raisons ayant conduit à l'échec du procès SharQc, et, qu'à cette occasion, elle dépose un plan de correctifs à apporter au système judiciaire afin qu'une telle situation ne se reproduise plus.»
